

**MAIRIE LE PIN**  
**Place de la Vignasse**  
**30330 LE PIN**

TEL : 04 66 82 01 79  
FAX : 04 66 82 45 66  
E-mail : [mairie-le-pin2@wanadoo.fr](mailto:mairie-le-pin2@wanadoo.fr)



Objet : nuisances sonores

Madame, Monsieur,

Je suis régulièrement informé de nuisances sonores, musiques tard dans la nuit, activités autour des piscines, diverses festivités organisées en privé, ... qui gênent les habitants du village.

Ces bruits portent effectivement atteinte à la tranquillité du voisinage. Je demande donc à tous de prendre les précautions pour limiter ces bruits à des valeurs admissibles. Cette demande s'applique en particulier lors des heures de repos (après 22 heures, après le repas de midi lors de la sieste, en journée les weekends et jours fériés pour l'utilisation de machines bruyantes).

Si vous devez organiser des festivités à votre domicile, au-delà de 22 heures, vous devez prévenir et en discuter avec le voisinage. Il s'agit de respecter la quiétude du village mais c'est aussi une question de courtoisie avec ses voisins.

Si vous louez un logement d'été, vous devez demander à vos locataires de respecter la loi concernant le bruit et leur rappeler en cas de nécessité.

Si vous êtes gênés par du bruit dans le voisinage, la première démarche conseillée est d'informer l'auteur du bruit et essayer de trouver ensemble une solution (pour information le texte de loi peut être trouvé sur internet : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F612.xhtml>).

Je vous remercie de prendre en compte ces quelques recommandations et vous souhaite de bonnes vacances.

Patrick PALISSE  
Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Palisse', written in a cursive style.